



Le Gouverneur

POINT DE PRESSE

En rapport avec l'évolution de la pandémie de COVID-19 dans notre pays en général et dans la Province voisine du Haut-Katanga en particulier, compte tenu du relâchement généralisé dans tous les secteurs de la vie, par rapport à l'observance des gestes barrières contre cette pandémie, la Province du Lualaba a pris les mesures suivantes :

1. **La suspension du trafic des personnes** entre la Province du Lualaba et celle du Haut Katanga, à partir **du jeudi 18 juin jusqu'au lundi 22 juin 2020 inclus**. Tout en précisant que les véhicules des marchandises, denrées alimentaires, des minerais et leurs consommables ainsi que des produits pharmaceutiques ne sont pas concernés ;
2. A dater de ce jour, **le port de masque est rendu obligatoire**, spécialement dans tous les lieux publics, notamment les arrêts des bus, taxis-bus et taxis, les hôpitaux, les morgues, les cimetières, les marchés, les magasins etc.

Tout manquement à cette règle sera sanctionné sévèrement ;

3. Durant toute la période du confinement évoqué ci-dessus, **le Gouvernement Provincial s'engage à intensifier la communication et la sensibilisation sur les gestes barrières contre la COVID-19**, afin que toute la population change de comportement et adopte des attitudes responsables.

Nous vous signalons que l'Institut National de Recherches Biomédicales (INRB) vient de décentraliser les examens de laboratoire de confirmation de la maladie à CORONA VIRUS au Grand Laboratoire de Lubumbashi dans le Haut-Katanga.

Il en résulte que la Province du Lualaba enverra désormais les échantillons des cas suspects à Lubumbashi et non à Kinshasa, et ainsi le rendu des résultats sera obtenu plus rapidement.



Les présentes mesures sont de stricte application.

Fait à Kolwezi, le 16 / 06 / 2020

-Richard MUYEJ MANGEZE-
Gouverneur de Province

